



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 18

Mercredi 11 mai 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Belprahon

Communications du Conseil communal

#### Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu le jeudi 16 juin 2022, à 19h30, à la Salle communale.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif
3. Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments du patrimoine financier
4. Discuter et approuver les comptes 2021 de la Commune mixte de Belprahon
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour la réfection du chemin au lieu-dit « Sous les Barres »
6. Incidence pour notre commune du départ de Moutier dans la République et Canton du Jura
7. Informations du Conseil communal
8. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 16 mai 2022, un exemplaire des comptes communaux peut être obtenu au secrétariat communal.

Les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2021 de la commune mixte
- Règlements mentionnés aux points 2 et 3

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 11 mai 2022

Le Conseil communal

#### Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 sont invitées à faire signer leurs heures auprès d'Evelyne Rais, jusqu'au 10 juin 2022 au plus tard.

Belprahon, le 11 mai 2022

Le Conseil communal



### Champoz

#### Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 17 mai 2022 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

Ordre du jour

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 novembre 2021
4. Approbation des comptes 2021 du syndicat scolaire
5. Point de la situation de la rénovation de la halle de gymnastique
6. Acceptation du contrat pour l'utilisation de la piscine couverte de l'Orval par les écoles
7. Rapport du président de la commission scolaire
8. Rapport du directeur de l'école secondaire
9. Divers

Malleray, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Au nom de la Commission scolaire

#### Assemblée communale

#### Assemblée communale ordinaire mercredi 15 juin 2022 à 20h à l'abri

Ordre du jour

1. Approbation des comptes 2021
2. Approuver le nouveau règlement de redéveloppement de concession avec BKW
3. Voter un crédit de Fr. 40'000.- pour la gestion informatisée de la commune ainsi qu'une dépense périodique de Fr. 7'250.-/année pour les frais de maintenance
4. Voter la mise en réserve naturelle de deux secteurs de forêt
5. Votation consultative pour un projet de nouveau bâtiment communal
6. Divers et imprévu

Champoz, le 11 mai 2022

Le Conseil communal

#### Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 50, 65, 66, 206, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 219, 222, 223, 225, 227, 229, 230, 238, 239, 255, 256, 259, 260, 268, 269, 270, 275, 276, 302, 303, 304, 311, 315 et 325, aux lieux-dits: « Les Fins, Les Grands Clos, Clos Vautier Rond Peux, Charr. des Prés de Mt. de Moron, Sur la Roche, Pré Jean, Les Bandes et la Bergerie Moron », commune de Champoz.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (2) et sur des installations existantes (7).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole et routes.

Zones de protection: IVS d'importance locale et terrains secs (art. 44 RAC).

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Corcelles

#### Mise au concours - Commission d'urbanisme

La commune mixte de Corcelles met au concours un poste dans la commission d'urbanisme.

L'entrée en fonction serait immédiate ou à convenir. Les personnes intéressées sont priées de transmettre leur candidature jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022 au secrétariat communal de Corcelles, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal (tél. 032 499 90 70 - courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)).

Corcelles, le 5 mai 2022

Le Conseil communal



### Court

Paroisse réformée de Court

#### L'assemblée de paroisse aura lieu le mardi 28 juin 2022 à 20h30 à la cure (1<sup>er</sup> étage)

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

- Présentation et approbation des comptes 2021 :
  - Présentation des comptes
  - Rapport de vérification
  - Recommandation du conseil
  - Discussion et approbation
- Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données
- Clôture du crédit d'engagement concernant les travaux d'isolation du plafond au Temple
- Election d'un-e vice-présidente de l'assemblée
- Divers

Court, le 11 mai 2022

Le Conseil de paroisse

## Chiens – Informations importantes

Vous avez un nouveau chien ? Nous vous rappelons ici qu'il faut l'annoncer à la commune. Celle-ci vous inscrira, ainsi que votre animal, dans la banque de données nationale AMICUS. Tous les chiens de Suisse et leurs détenteurs doivent obligatoirement y être répertoriés.

Nous vous prions également de nous informer d'un éventuel déménagement, changement de propriétaire du chien ou encore du décès de l'animal.

Merci d'avance de votre aimable collaboration.

Court, le 11 mai 2022

Municipalité de Court, administration municipale

## Commune bourgeoise de Court

### Assemblée bourgeoise

Mardi 14 juin 2022 à 20h  
au Centre Communal, 2<sup>e</sup> étage

#### Ordre du jour

- Procès-verbal de la dernière assemblée
- Comptes 2021, ratifier les dépassements de crédit
- Discuter et approuver un crédit additionnel de Fr. 70'000.- au crédit de base de Fr. 260'000.- (accepté en assemblée bourgeoise du 7.06.2011) pour la rénovation progressive sur plusieurs années de l'immeuble locatif rue du Moulin 18 - 2738 Court
- Discuter et accepter le nouveau Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune bourgeoise de Court
- Divers

**Dépôt public :** Le Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune bourgeoise de Court est déposé publiquement au bureau de la Commune bourgeoise durant 30 jours avant l'assemblée. Cette modification peut être consultée lors des heures d'ouvertures habituelles ou sur rendez-vous.

**Dépôt du procès-verbal :** Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 14 juin 2022 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 29 juin 2022, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 11 mai 2022

Bourgeoisie de Court

## Avis de construction

**Requérante :** Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

**Emplacement :** parcelles N<sup>os</sup> 5, 7, 12, 66, 381, 385, 386, 388, 389, 390, 392, 393, 394, 466, 522, 523, 710, 958, 1298, 1299, 1692, 1723, 1750, 1751, 1854, 2018, 2039, 2045, 2051, 2165, 2203, 2358 et 2405 aux lieux-dits : « Graitrey, Les Orçons, Le Droit de Chaluet, Le Guibou, Chaluet, le pâturage de l'Envers, l'Envers de Montoz, Le Buement, Pré Richard, la Bergerie, Pré Houelet, Route de Montoz, Rue de la Valle, Rue de la

Golatte, Le Haut de la Fin, Sous la Joux et La Joux », commune de Court.

**Projet :** balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (4) et sur des installations existantes (21) + pose de deux nouveaux portails.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zones :** agricole et routes.

**Zones de protection :** IVS d'importance locale et zones de protection du paysage N<sup>os</sup> 1 à 5 (art. 58 RCC).

**Recensement arch. :** ensembles bâtis A et B.

**Dérogations :** art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

**Requérant :** Nicolas Baour, rue de la Fenatte 4, 2738 Court

**Propriétaires :** Brigitte et Nicolas Baour, rue de la Fenatte 4, 2738 Court

**Auteur du projet :** idem requérant

**Emplacement :** parcelle N° 960, au lieu-dit « rue de la Fenatte 4 et 4a », 2738 Court

**Projet :** démolition d'un bâtiment existant (rue de la Fenatte 4a), construction d'un nouveau bâtiment moins grand destiné à accueillir un garage double et deux abris, avec panneaux photovoltaïques; installation d'une pompe à chaleur en façade Nord du bâtiment (rue de la Fenatte 4)

**Chauffage :** pompe à chaleur (air), de type Senso-Therm BLW 8 SPLIT C

**Dimensions :** selon plans déposés

**Construction :** selon plans déposés

**Zone d'affectation :** H2a

**Dérogation :** 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 11 mai 2022

Municipalité de Court, administration municipale

1. S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.

2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.

3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines avant le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur [www.be.ch/famille](http://www.be.ch/famille), [www.gef.be.ch/bonsdegarde](http://www.gef.be.ch/bonsdegarde) ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42/secretariat@cremines.ch)

Crémines, le 13 avril 2022

Le Conseil communal

## Avis de construction

**Requérante :** Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

**Emplacement :** parcelles N<sup>os</sup> 3, 4, 5, 16, 36, 38, 42, 85, 140, 185, 318, 746, 794, 837, 838, 861, 867, 872, 890 et 906, aux lieux-dits : « Sur le Golat, Le Pionat, Le Pré Bron, Les Rochers du Droit, Sur le Tchargeou, Sur la Petite Fin, La Vieille Combe, Les Brues, Ch. du Chargeou, Sur les Planches, Le Côté, Le Vieux Chemin et Le Plain des Traits », commune de Crémines.

**Projet :** balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (4) et sur des installations existantes (12).

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zones :** agricole et routes.

**Zones de protection :** IVS d'importance locale, régionale et nationale, réserve forestière N° 160\_BE-0366 « Raimeux », zone de protection du paysage A et PPS N° 12965 « Pâturage du Raimeux ».

**Recensement arch. :** ensemble bâti A.

**Dérogations :** art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Crémines

### Bons de garde pour la période d'août 2022 à juillet 2023

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2022-2023.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :



## Eschert

### Avis de construction

**Requérante :** Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

**Emplacement :** parcelles N<sup>os</sup> 179, 187, 189, 193, 199, 206, 212, 238, 272, 317, 457, 462, 463, 502, 506, 514, 526, 606, 673, 674, 675 et 676 aux lieux-dits : « Derrière Champ Porat, La fin des Contours, Le Clos, Le Creux, Au Haut des Crêts, Le Neu-Châtelat, Rue du Tilleul, Le Pâturage aux Vaches, Les Neu-Prés, Maisons dessus et Les Forêts du Clos », commune d'Eschert.

**Projet :** balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de



balisage sur un nouveau poteau et sur des installations existantes (6).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance locale et régionale et zone de protection du paysage (art. 38 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le **16 juin 2022 à 20 h à la maison communale**.

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Prendre connaissance du décompte final des travaux sur le réseau d'eau propre pour le changement d'une conduite sur la route principale entre les parcelles 558 et 218 et accepter l'arrêté de compte avec un dépassement de CHF 20'174.80.
3. Discuter et approuver les comptes communaux 2021.
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la route d'accès au village.
5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection du Ruisseau des Chaudières.
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement de CHF 950'000.- pour la réfection complète de la Route du Creux avec assainissement du Pont sur le ruisseau des Chaudières.
7. Divers

Les comptes communaux et les comptes du Syndicat scolaire du Grand Val seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture. Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 3 mai 2022

Conseil communal



### Plant. et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 30 mai 2022.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de

4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 13 avril 2022

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 568, 572, 574, 575, 576, 578, 579, 580, 581, 583, 732, 733, 734, 735, 773, 855, 856, 1034, 1035, 1052, 1091, 1092, 1104, 1147, 1179, 1185, 1169, 1126, 1206, 1237 et 1311 aux lieux-dits : « Pâturage Dessus, Raimeux de Grandval, Pâturage Dessous, Pré sur Côte, Forêt du Droit, Champs du Rossat, Grand-Rue, Ch. du Corps-de-Garde, Es Pédat, Derrière le Crayeux, Bésergit, Rue de l'Eglise, La Goland, Sur les Chênes, Les Grands Bambois, La Haute Joux, Peute Combe et Derrière la Perche », commune de Grandval.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (4) et sur des installations existantes (12) + pose d'un nouveau portail.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance régionale, réserve forestière N° 160\_BE-0366 « Raimeux » et PPS N° 5428 « Pâturage du Droit ».

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 389, 468, 645, 653, 671, 674, 681, 698, 704, 720, 722, 727, 728, 738, 756, 758 et 764, aux lieux-dits : « Creux Bouchelet, Sur la Montagne, Sous les Rives, La Fenatte, Le Moulin, Clos là Outre, Les Combes, Plan du Cerneux, Forêt de l'Envers et Pâturage de l'Envers », commune de Loveresse.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (2) et sur des installations existantes (8).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance nationale, périmètres de protection du paysage nos 1 et 5 (art. 531 RCC), herbage sec et humide riche en espèces + herbage extensif (art. 532 E3 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Assemblée communale de la commune mixte de Loveresse

Assemblée communale, lundi 13 juin 2022, à 20 h à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), Beau-Site 9, à Loveresse

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes communaux 2021.
2. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
3. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021.
4. Divers

Les comptes cités au point 1 ainsi que le règlement mentionné au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Selon l'art. 107, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette assemblée est déposé publiquement dans un délai de 45 jours. Le procès-verbal peut être consulté pendant 30 jours durant les heures d'ouverture.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil communal pendant le dépôt public.

Loveresse, le 3 mai 2022

Conseil communal



Chancellerie municipale – Horodateurs à Moutier

### Stationnement : remplacement des horodateurs et nouvelle tarification

La Municipalité a procédé au remplacement des anciens horodateurs installés en ville de Moutier, ces derniers étant obsolètes et générant de coûteux frais d'entretien. Les taxes de stationnement ont par ailleurs été adaptées.

Le nombre d'horodateurs passe de 27 à 17, au vu de la nouvelle technologie.

Seules deux installations de l'ancienne génération ont été maintenues à la rue Neuve et à la Bibliothèque municipale. Désormais, le numéro de plaque d'immatriculation est déterminant. Il

doit être introduit avant l'insertion de la monnaie. La taxe peut également être réglée au moyen des applications ParkingPay, EasyPark et Twint.

En cas de panne de l'horodateur, un numéro de contact est affiché sur chaque appareil. Un agent répond du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

Si la panne intervient en dehors de cette plage horaire, le défaut peut être signalé le jour ouvrable suivant.

L'ordonnance concernant la taxe de stationnement a en outre été adaptée et a été mise en consultation publique. Aucun recours n'a été enregistré. La tarification a été doublée pour la courte, la moyenne et la longue durée (jusqu'à 6 heures), puis augmentée de manière dégressive pour les durées supérieures. Par exemple, le coût d'un stationnement de 30 minutes passe de 20 à 40 centimes, celui d'une heure de 50 centimes à 1 franc et de 90 minutes de 1 franc à 2 francs (courte durée).

Le service de la Police administrative est à disposition pour répondre aux questions techniques ou liées à l'utilisation des appareils (032 494 11 29).

Des informations complémentaires sur l'utilisation des nouveaux horodateurs et un plan des emplacements sont consultables sur le site [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension.

Moutier, mai 2022  
Conseil municipal

## Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N° 420, 440, 441, 444, 473, 831, 956, 957, 959, 960, 961, 962, 963, 974, 975, 977, 1018, 1035, 1044, 1049, 1050, 1065, 1067, 1077, 1078, 1084, 1085, 1088, 1089, 1099, 1100, 1106, 1107, 1108, 1109, 1111, 1113, 1122, 1127, 1128, 1133, 1134, 1136, 1142, 1146, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1161, 1165, 1170, 1171, 1172, 2020, 2133, 2143, 2172, 2183, 2290, 2388, 2949, 2991, 3024, 3051, 3136, 3144, 3158, 3173, 3174, 3227, 3231, 3234, 3236, 3262, 3263, 3305, 3306, 3329 et 3372 aux lieux-dits: «Neuf Champ, La Combe, Les Neufs Prés, Clos Gros Lodet, Le Paigre, Prés Gorgé, Clos Leuchu, Sur la Roche, Le Clos, Aux Arsattes, La Dozerce, Rue Verguin, Sur les Crêts, Chadefontaine, Rue de Chalière, Ch. de la Foule, Sur Menué, Les Evalins, Combe Tenon, La Fenatte, Sous la Côtatte, Pré des Pierres, Clos Hennet, Rière Plain Champ, Sous la Jean Matthey et Graiteray», commune de Moutier.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (9) et sur des installations existantes (27) + pose de deux nouveaux portails.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole et routes.

Zones de protection: IVS d'importance locale et régionale, PPS régionale no 4361, terrains secs (art. 75 RCC), terrains marécageux (art. 76 RCC) et zones de protection nos 2 «Sur Menué», 6 «La Tourbière de la Haute Montagne» et 7 «Forêt du Droit».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Piscine municipale – Tarifs applicables dès la saison 2022

## Règlement d'utilisation de la piscine municipale (article 7.1)

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 3 mai 2022, a arrêté les nouveaux tarifs des entrées à la Piscine municipale:

### Entrées simples

- Adultes Fr. 6.– (actuellement, Fr. 5.–);
- Etudiants/AVS Fr. 5.– (Fr. 4.–);
- Enfants Fr. 4.– (actuellement, Fr. 3.–).

Les tarifs sont applicables dès la saison 2022.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 4 mai 2022

Conseil municipal

## Avis de construction

Requérant: Loffredo Adriano, rue de Chalière 72, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2374, rue de Chalière 72

Projet: Remplacement de la cabane de jardin au Nord de la maison.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mai 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Bader Isabelle et Monastra Giuseppe, Au Village 21, 2743 Eschert

Auteur du projet: Boegli Jardin, 2762 Roches

Emplacement: Parcelle N° 2496, Marais Jean-du-Pin 9

Projet: Construction d'une piscine enterrée chauffée au Sud de la parcelle.

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mai 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Skenderi Imerali et Lirije, Goldbachweg 4, 4058 Bâle

Emplacement: Parcelle N° 358, avenue de Bellevue 6

Projet: Création de deux appartements dans les combles.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 mai 2022

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Monsieur Eric Affolter, Pré des Ecuelles 3, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1229, au lieu-dit: «Pré des Ecuelles», commune de Moutier.

Projet: démolition du garage 5b et construction d'un hangar pour machines agricoles avec couvert, construction d'une ferme (paille, foin, compost, fumière, fosse eaux claires, mulch «BRF», 12 boxes pour truies, engraissement et éventuellement autres animaux), construction de parcs couverts pour cochons et parcs non couverts existants pour autres animaux avec construction d'un cabanon pour cailles et couvoirs, construction d'une cabane pour outils de jardin avec serre à champignons, pose d'un poulailler mobile (max. 170 poules pondeuses) et d'une roulotte mobile (stockage et nettoyage des oeufs) déplaçables sur une aire de pâture, pose d'une remorque mobile adaptable (volailles ou cochons), petite cabane existante pour stockage et fourrage et réalisation de 2 boxes pour cochons et réhabilitation des chemins d'accès Sud et Nord (surface en gravier).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

## Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N° 29, 57, 61, 75, 81, 116, 128, 145, 146, 160, 180, 242, 372, 380, 409, 467, 468, 471, 481, 538, 556, 558, 599, 615, 616, 617, 618, 619, 627, 628, 635, 636, 637, 638, 639, 682, 683, 686, 687, 690, 729, 730, 731, 732, 743, 795, 820, 906 et 912 aux lieux-dits: «Les Bandes, Les Envers, Le Clos Dessus, Sous le Tacon, Sous Moron, Pâturage de Moron, Les Neufs Prés et Le Plain Fayin», commune de Perrefitte.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des



chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (4) et sur des installations existantes (7) + pose de deux nouveaux portails.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance locale et régionale, PPS N° 13092 « La Bergerie » et régional N° 4368 et zone de protection d'un site naturel (art. 34 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Vincent Schaller, Clos de la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Projet : Installation d'une pompe à chaleur au sud ouest du bâtiment N° 30t sur parcelle no 48.

Niveau de puissance sonore : 55 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 33.7 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BElogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 11 mai 2022

Le Conseil municipal



### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N°s 80, 82, 83, 87, 236, 259, 260, 262, 267 et 284 (Sornetan) 35, 37, 56, 57, 133, 155, 193, 205, 206, 207, 208, 209, 216, 217, 233, 335, 336, 337, 343, 350, 353, 354, 356, 358, 369, 382, 398, 400, 401, 438, 466, 467, 476, 482, 486, 487 et 488 (Souboz), aux lieux-dits : « Sous le Châble, Derrière les Maisons, Clos Devant, Le Perseu, Pâturage Dessous, Le Pichoux, Les Navelles, Le Clos Devant, Derrière les Hôtas, Le Tarreau, Sur la Quoie, Les Prés de Souboz, l'Abatteusse, La Prés Lidrie, Sur la Côte, Le Droit, Les Rosiers, Les Ecorcheresses et L'Envers des Ecorcheresses », commune de Petit-Val.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des

chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur un nouveau poteau et sur des installations existantes (21) + pose de 4 nouveaux portails.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance locale et régionale, périmètre de protection du paysage no 3 (art. 531 RCC), périmètre de protection du paysage villageois (art. 514 RCC), prairies et pâturages humides (art. 532 E4 RCC), inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E11 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E6 RCC).

Recensement arch. : ensembles bâtis D, E et F.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Assemblée communale du 13 juin 2022 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2021
2. Voter un crédit d'investissement pour la renaturation du ruisseau du Tchaïbez pour un montant brut de CHF 145'000.-
3. Discuter et décider la vente de la part de propriété Le Rondez 1 à Sornetan et fixer le prix de vente minimal
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte Place de jeux Châtelat
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Dépôt public

Les comptes sous chiffre 1) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 11 mai 2022

Conseil communal

Informations communales

### Action jeunesse régionale

Ce mercredi 11 mai, le bus d'animation mobile de l'AJR s'arrêtera sur la place de jeux de l'école primaire à Châtelat de 14h à 17h.

Destinées aux 6-18 ans, les animations mobiles du mercredi après-midi offrent un lieu et un moment de rencontre, de détente, de divertissement, d'écoute et de conseils. Sur place, une petite collation saine et équilibrée est offerte. Pour cette nouvelle saison, deux nouveautés accompagneront l'équipe d'animation ; un escape game mobile sur le thème du développement durable, et un espace contact favorisant les échanges et la discussion dédié aux jeunes de 14 à 18 ans. Venez nombreux!

### Fermeture de la route des Najoux

L'association Swiss Downhill organise la 2e édition de la Swiss Cup sur deux jours.

La route des Najoux sera fermée à la circulation le samedi 14 mai de 10h à 18h et le dimanche 15 mai 2022 de 10h à 17h.

### Fermeture de la route Le Rondez

Dans le cadre des travaux de rénovation de la route communale du Rondez à Sornetan, la route en question sera fermée à toute circulation les 16 et 17 mai 2022, depuis la place vers l'église jusqu'à la sortie du village après le stand de tir, pour la pose de la dernière couche d'enrobé bitumineux. Toutefois, selon les conditions météorologiques, les 2 jours de fermeture prévus pourraient être décalés. Aucun accès ne sera possible avec un véhicule. La piste de chantier provisoire a été démontée.

Les habitants du secteur sont priés de laisser leurs véhicules sur la place devant l'église. La Commune remercie par avance les riverains et automobilistes de passage de leur compréhension et les invite à se conformer à la signalisation qui sera mise en place par l'entreprise.

Souboz, le 11 mai 2022

Conseil communal



### Reconvilier

Municipalité de Reconvilier

### Abo piscine-patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2022-2023, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celle offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'abo sport de Tramelan aux prix de :

Type d'abonnement / Prix

Adulte	Fr. 75.-
Couple	Fr. 130.-
AVS, Apprentis, étudiants	Fr. 40.-
Enfant (écoliers)	Fr. 10.-

Les abonnements, en nombre limité, sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier du lundi 9 mai au jeudi 12 mai 2022 (offre limitée dans le temps).

Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport.

Reconvilier, le 26 avril 2022

Municipalité de Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N°s 933, 934, 935, 936 et 937, aux lieux-dits : « Forêt de Chaidon, Métairie de la grosse Combe et A Monto », commune de Reconvilier.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : IVS d'importance nationale.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves

de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

Requérants : Glück Prisca et Alexandre, La Combe 6, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1530, La Combe 6

Projet : Pose d'une cabane de jardin non-chauffée, sans raccordement à l'eau (demande après-coup), pose d'une piscine extérieure enterrée chauffée avec les panneaux solaires de la maison.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 11 mai 2022

Le secrétariat municipal



## Roches

### Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués Bas du Village 65, le 11 avril 2022, par M. Tonna contrôleur des denrées alimentaires, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologique, physique et chimique sont en règle.

Roches, le 6 mai 2022

Conseil communal

## Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N°s 372, 432, 455 et 467, aux lieux-dits : « La Combe et La Montagne de Moutier », commune de Roches.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose d'un panneau de balisage sur une installation existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : IVS d'importance locale.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Saicourt

### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N°s 1, 2, 24, 54, 62, 236, 248, 249, 250, 456, 586, 642, 733, 743, 746, 747, 748, 764, 776, 875, 982 et 1043, aux lieux-dits : « Côte du Tilleul, La Rouge Eau, Côte des Saces, Forêt de Prélai, Haut de la Fin, Rossat, Clos du Verger, Le Pécas, Ch. du Sautou, Es Mollets, Clos Grisard, Forêt de l'Envers et la Sagne », Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur des nouveaux poteaux (2) et sur des installations existantes (10) + installation de deux nouveaux portails.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zones de protection : IVS d'importance nationale et locale, PPS N° 13023 « Plain de Prélai », inventaire fédéral des sites marécageux N° 16 « Bellelay », inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens N° BE672 « La Noz, tourbière de la Sagne » et PPP N°s 4, 5 et 6 (art. 531 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 758, au lieu-dit : « Forêt de Béroie 3 », Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : démolition du bâtiment N° 3 (ancien réservoir).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Informations communales

#### Abos sports 2022 Tramelan (piscine-patinoire)

La piscine de Tramelan ouvrira ses portes le samedi 21 mai 2022.

En collaboration avec la commune de Tramelan, nous proposons pour la saison 2022/2023 un abonnement combiné piscine/patinoire pour les enfants en âge de scolarité obligatoire au prix de Fr. 10.-. L'abonnement

est valable depuis la date d'ouverture de la piscine et jusqu'à celle de la fermeture de la patinoire. Les abonnements seront disponibles du 16 au 20 mai 2022 dernier délai. Une photo-passeport est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance, le bureau municipal sera fermé le mercredi 18 mai 2022.

Le Fuet, le 11 mai 2022

Conseil municipal



## Saules

### Avis de construction

Requérant : Scheidegger Thomas, Montagne de Saules 30, 2732 Saules

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Propriétaire : Scheidegger Thomas, Montagne de Saules 30, 2732 Saules

Emplacement : parcelle 174, Montagne de Saules

Projet : Pose d'un revêtement type enrobé bitumineux sur route existante actuellement en chaille

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : aucune, projet conforme à la zone selon décision de l'OACOT du 13 avril 2022.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 26 avril 2022

Conseil communal

### Avis de construction

Requérante : Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement : parcelles N°s 15, 26, 27, 56, 60, 61, 101, 132, 134, 135, 136, 166, 167, 233, 339, 355, 365, 377, 378, 389, 391, 392 et 394, aux lieux-dits : « La Joux, Champ des Bouts, Châble, Bois au Prince, Sur la Rive du Cerisier, Caillou, Sur le Pré Couliay, Creux Brégie, Clos Rapon, Milieu du Village, Montes des Frêtes et Champ Mouton », commune de Saules.

Projet : balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (4) et sur des installations existantes (9).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et routes.

Zone de protection : IVS d'importance locale.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



### Abo Sports 2022/2023 Tramelan

Comme chaque année, les écoliers de Saules ont la possibilité d'acquiescer l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine ainsi que de la patinoire de Tramelan pour le prix de Fr. 10.–.

Les abonnements sont en vente au bureau communal du 16 au 20 mai 2022.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mercredi de 16h à 17h ou sur rendez-vous pris au 032 481 38 28.

Saules, le 9 mai 2022

Conseil communal



### Sorvilier

#### Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Mardi 14 juin 2022 à 20h, à la salle de la  
Municipalité (bâtiment communal)**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver le plan d'aménagement des eaux de la Birse (PAE)
2. Présentation et approbation des comptes 2021
3. Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
4. Discuter et approuver le règlement de transfert des tâches en matière de services sociaux
5. Discuter et approuver la modification du règlement des émoluments
6. Prendre connaissance du rapport de l'organe de la protection des données
7. Divers et imprévus

Le PAE Birse mentionné au point 1, les comptes 2021 mentionnés au point 2, les règlements et modifications mentionnés aux points 3, 4, et 5 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 27 juin 2022, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 11 mai 2022

Le Conseil municipal

#### Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 743, 744, 745, 752, 756, 765, 766, 772, 796, 797, 798, 800 et 801, aux lieux-dits: « Chez Bandelier, Pâturage de Montoz, Perche ès Polains et Forêt de l'Envers », commune de Sorvilier.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur nouveaux poteaux (2) et sur des installations existantes (4).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: IVS d'importance locale.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Tavannes

#### Mise au concours

La Municipalité de Tavannes met au concours, pour sa crèche municipale « Les 4 Saisons », un ou deux poste(s)

**d'auxiliaire(s) pour un total de 100 %**

avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> août 2022 ou date à convenir.

#### Profil/conditions

- Expérience dans la prise en charge collective de jeunes enfants
- Intérêt évident pour la petite enfance
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité de collaboration avec les responsables des groupes
- Motivation ferme de perfectionnement ou de formation

Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale, au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) jusqu'au 15 mai 2022.

Tavannes, le 25 avril 2022

Le Conseil municipal

#### Mise au concours

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la Vallée de Tavannes ainsi que les mandats délivrés par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois.

Il met au concours un poste

**d'assistant(e) social(e)  
(taux d'occupation de 80% flexible  
à raison de plus au moins 10%)**

pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juin 2022.

#### Tâches

- Aide matérielle et non matérielle
- Accompagnement individuel des personnes vers l'autonomie
- Gestion professionnelle et efficace des mandats adultes en étroite collaboration avec les autorités ainsi que le réseau

#### Exigences

- Être au bénéfice d'un diplôme d'assistant(e) social(e) HES ou équivalent

- Posséder une excellente connaissance en assurances sociales

- Être à l'aise avec les chiffres et les procédures administratives

- Posséder un sens aigu de la collaboration

- Maîtriser les outils informatiques

- Maîtriser la langue française, la connaissance de l'allemand est un atout

- Être en possession d'un permis de conduire et d'un véhicule

#### Offres

- Emploi dans un contexte exigeant et complexe
- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée
- Possibilités de perfectionnement
- Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Martine Gallaz, directrice du Service social régional, au 032 482 65 70.

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch) jusqu'au 13 mai 2022.

Tavannes, le 28 avril 2022

Le Conseil municipal

#### Avis de construction

Requérant: Ergoexpert SA, Rue de la Dout 20, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une nouvelle installation à plaquettes et granulés de bois comprenant la construction d'un silo à la Rue de la Dout 20, parcelle N° 1431 en zone d'activités A5.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 4 mai 2022

Le chef des travaux publics

#### Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 1, 946, 951, 953, 955, 964, 969, 1025, 1026, 1030, 1061, 1105, 1329, 1380, 1494, 1599, 1719, 1768, 1770, 2011, 2015, 2016, 2018, 2105, 2112, 2280, 2304, 2317 et 2331, aux lieux-dits: « Col du Pierre-Pertuis, Forêt des Chenevières, Le Brahon, Le Schiltly, La Tanne, Forêt de la Voité, Pâturage de la Rochette, Prés Joyeux, La Chavonne, Belfond et Pâturage des Sagnes », commune de Tavannes.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur des nouveaux poteaux (6) et sur des installations existantes (14) + installation d'un nouveau portail.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection : IVS d'importance régionale et nationale, PPS nos 5542 «Le Grimm», 12968 «Malvaux» et 12978 «Le Brahon» + prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée de paroisse ordinaire qui aura lieu le **mardi 7 juin à 20h à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25**.

### Ordre du jour

1. Méditation
2. PV du 7 décembre 2021
3. Présentation des comptes 2021 et approbation
4. Election d'un/d'une conseiller/ère
5. Informations paroissiales
6. Informations régionales
7. Divers

Les comptes 2021 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11). Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée : Conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 7 juin sera déposé durant 20 jours. Durant ce délai il peut être consulté au secrétariat de la paroisse, rue du Petit-Bâle 25, sur rendez-vous (032 481 15 11).

Tavannes, le 4 mai 2022

Brigitte Saunier

## Avis de construction

Requérant : M. Henri Nodiot, Avenue de la Fusion 158, 1920 Martigny.

Auteur du projet : Architecture M. Buren Sàrl, Rue Franche 10, 2502 Bienne.

Projet : transformation d'une ancienne succursale bancaire en cabinet d'orthodontie au rez-de-chaussée du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 24 sis sur la parcelle N° 119 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 11 mai 2022

Le chef des travaux publics

## Avis de construction

Requérant : CFF Immobilier – Gérance IM-BW-PR5-RWT, Rue de la Gare de Triage 5, 1020 Renens.

Auteur du projet : B architecture Sàrl, Rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Projet : Remplacement du chauffage existant à mazout par un nouveau à pellets des bâtiments Place de la Gare 4 et 8 sis sur la parcelle N° 1713 en zone destinée aux constructions et installations sur le domaine ferroviaire ZCF.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 11 mai 2022

Le chef des travaux publics

## Rappel aux propriétaires de chiens

Conformément à l'art. 29 al. 6 du règlement de police administrative, nous rappelons à nos citoyennes et citoyens que les chiens ne doivent pas se promener en liberté et sans surveillance sur l'espace public et que leurs déjections ne doivent pas souiller la voie publique. Les propriétaires prennent les mesures nécessaires à cet effet et sont tenus de ramasser les crottes. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue de la personne qui en a la garde, laquelle doit être capable de les rappeler et de les tenir sous son contrôle.

Nous remercions la population de bien vouloir prendre note de ce qui précède.

Tavannes, le 9 mai 2022

La police administrative

## Protection de l'environnement

Conformément à l'art. 23 al. 4 du règlement de police administrative, nous rappelons à la population que pendant la période de pousse du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé.

Nous remercions nos citoyennes et citoyens pour leur compréhension.

Tavannes, le 9 mai 2022

La police administrative



## Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Nim Group AG, Dietschenmattweg 3, 2552 Orpund

Auteur du projet : B. Müller's Architekten Ag, Kleinfeldstrasse 6, 2563 Ipsach

Adresse du projet : BF 1380, Sous les Colons 26, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : réhabilitation énergétique et isolation périmétrique, remplacement des fenêtres et du chauffage par une pompe à chaleur intérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 4 mai au 3 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Jolidon Alice et Hervé, Rue de la Gare 17k, 2605 Sonceboz

Auteur du projet : Villatype SA, M. Didier Peng, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1457 et 847, rue des Prés 15a, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : construction d'une maison familiale avec pergola, place couverte, réduit, places de parc, panneaux thermiques, pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison; enlèvement des garages existants sur la parcelle N° 847

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : art. 212 al. 2 RCC

Dépôt public : du 4 mai au 3 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 29 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Hausmann Ingrid, Clos Carcenai 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 997, Clos Carcenai 1, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure à l'ouest de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 4 mai 2022 au 3 juin 2022 inclusivement



La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 29 avril 2022

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, M. Aellig Micael, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 519 et 1608, La Gérine 2, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: pose de 2 tunnels sur des blocs en béton (utilisés comme dépôts), aménagement d'une place goudronnée et d'une place en gravier ainsi que la création d'un dépôt de terre végétale ensemencé de 600m<sup>2</sup>

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Aa6

Dépôt public: du 11 mai au 10 juin 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 5 mai 2022

Commune mixte de Valbirse

### Commune bourgeoise de Bévillard

Assemblée bourgeoise ordinaire, vendredi 24 juin 2022 à 20h 15 à la salle du Conseil

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2021
3. Règlement financement spécial
4. Modification art.18 Règlement d'organisation
5. Divers

Dépôt public: La modification de l'article 18 (émolements dus pour l'admission à l'indigénat communal) du Règlement d'organisation est déposée publiquement au bureau de la Commune bourgeoise durant 30 jours avant l'assemblée. Cette modification peut être consultée sur rendez-vous.

Bévillard, le 9 mai 2022

Le Conseil de bourgeoisie

### Avis de construction

Requérante: Association Marguerite, M. Pierre Schaller, Président, Rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N°s 279 et 289 (Pontenet), 654, 655, 658, 659, 660, 665, 668, 671, 672, 677, 679, 681, 886, 898, 901, 908, 909, 910, 912, 913, 918, 919, 962, 970, 974, 986, 988, 990, 991, 992, 993, 1246, 1585 et 1908 (Malleray) 693, 694, 695 et 696 (Bévillard), aux lieux-dits: « Prés à l'Ours, Haut de la Rive, Vers le Mur de Pontenet, Prés des Fleurs, Heurte Bise, Forêt de l'Envers, Les Preaux, Pré Beauquiat, Dos les Creux, Pré des Fontaines, Montoz et Sur la Rive », commune de Valbirse.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (23) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur un nouveau poteau et sur des installations existantes (7) + installation d'un nouveau portail.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: prairies et pâturages humides (art. 532 RCC) et périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC).

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 mai 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Paroisse réformée de Bévillard

#### Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 15 juin 2022 à 20h à la cure

##### Ordre du jour

1. Méditation
2. Finances
  - a. Présentation et approbation des comptes 2021
  - b. Rapport de l'organe de révision
  - c. Rapport relatif à la protection des données
3. Election d'un(e) conseiller(ère) de paroisse
4. Informations concernant la vie paroissiale
5. Informations concernant le Par8
6. Informations concernant l'arrondissement
7. Rapport pastoral
8. Divers et imprévus

Les comptes 2021 mentionnés au point 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.



### Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 15 juin 2022 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 15 août 2022, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 25 avril 2022

Le Conseil de paroisse

## Divers

### Arrondissement du Cimetière de Grandval

#### Assemblée ordinaire 2022

Mercredi 8 juin 2022, 20h 15

Salle de paroisse de Grandval

#### Ordre du jour

1. PV de la dernière assemblée
2. Compte 2021
3. Budget 2023
4. Divers

Eschert, le 8 mai 2022

Arrondissement du cimetière de Grandval

### Assemblée des délégués du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME)

La prochaine Assemblée des Délégués de notre syndicat aura lieu le

mercredi 15 juin 2022, à 20h au Foyer, à Moutier (Salle de l'Olivier)

#### Ordre du jour

1. Salutations, liste des présences et nomination d'un(e) scrutateur(trice)
2. Acceptation du procès-verbal N° LIII-D du 2 décembre 2021
3. Communications
4. Acceptation du compte annuel 2021
5. Divers

Moutier, le 11 mai 2022

SEME

### Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 13.06.2022

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

#### Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 13.12.2021
3. Présentation des comptes 2021
  - a) du Foyer de jour
  - b) du home La Colline
  - c) rapport de révision de la fiduciaire
  - d) approbation des comptes du Foyer de jour
  - e) approbation des comptes du home La Colline
4. Assemblée des délégués
  - a) élection d'un ou d'une Présidente
  - b) élection d'un ou d'une vice-Présidente
5. Nomination statutaire

a) renouvellement pour 1 année du mandat attribué à BVConsult SA, organe de vérification des comptes

6. Informations (état des lieux concernant le COVID-19)
7. Prise de congé de Madame Catherine Cangiamila, responsable de la comptabilité, et présentation de son successeur; prise de congé de M<sup>me</sup> Liliane Girod en sa qualité de Présidente de l'Assemblée des délégués
8. Divers

Grâce à l'évolution favorable de la situation sanitaire, un apéritif mettra un terme à notre Assemblée.

Le Président du comité de Direction, Stéphane Terrier

Le Directeur, Jean-Daniel Renggli

Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

## Einladung zur 10. Zustiferversammlung der Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Sonntag, 12. Juni 2022 um ca. 10.30 Uhr, Reformierte Kirche Corgémont

10.00 Uhr Andacht  
ca. 10.30 Uhr Mitgliederversammlung

Traktanden:

1. Begrüssung
2. Wahl der Stimmenzähler
3. Protokoll der Zustiferversammlung vom 6.6.2021
4. Genehmigung der Rechnung 2021
5. Genehmigung des Jahresberichts 2021
6. Genehmigung des Budgets 2023
7. Verabschiedung der ausgeschiedenen Mitglieder des Stiftungsrats M. Allemann und Th. Zeller
8. Neuwahl in den Stiftungsrat, Vorschlag: Marianne Spychiger
9. Wahl der Mitglieder des Stiftungsrats für die Periode 2022-2026
10. Wahl des Präsidiums für die Periode 2022-2026
11. Wahl der Revisionsstelle
12. Informationen des Präsidenten
13. Informationen des Pfarrers
14. Vorschläge und Bedürfnisse der Zustifter
15. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustifter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben.

Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079 795 92 59 oder 032 489 17 04.

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Tavannes, 3. Mai 2022

Der Stiftungsrat

### SESTER

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

**Jeudi 16 juin 2022 à 19 h 30, à Tavannes, Centrale de commande de la Birse**

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 18.11.2021
3. Nomination d'un membre du comité
4. Discuter et approuver l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour l'achat de 3 générateurs Diesel et de 2 châssis tandem
5. Comptes 2021
  - Approbation de la répartition des revenus aux communes
  - Rapport des vérificateurs des comptes
6. Divers

Sonceboz, mai 2022

René Rimaz, Président

Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

### Service d'aide et de soins à domicile (ASAD) de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val

Assemblée générale mercredi 15 juin 2022 à 20 h  
Au siège de l'Association, Rte de Sorvilier 21, Bévillard

Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs(trices)
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2021
3. Rapport du président
4. Rapport de la directrice
5. Comptes 2021
6. Budget 2023
7. Ratification de la nomination de la fiduciaire
8. Divers

Bévillard, le 5 mai 2022

Le comité de l'ASAD

Paroisse catholique – 2735 Malleray-Bévillard

### Assemblée de paroisse

Lundi 13 juin 2022 à 20 h 15 à la salle de paroisse.

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Investissement des travaux du toit de la paroisse Grand-Rue 16 Fr.72469.15
3. Comptes 2021: Présentation et approbation des comptes
4. Divers et imprévus

L'assemblée se tiendra selon les règles en vigueur édictées par le Conseil fédéral.

Malleray, le 6 mai 2022

Le conseil de paroisse

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

### Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu

**le mercredi 15 juin 2022 à 20 h à Crémines, halle de gymnastique**

Ordre du jour

1. PV de l'AD 10.11.2021
2. Comptes 2021
3. Informations sur la nouvelle attribution des tâches de renfort cantonales et régionales
4. Rapport du Président
5. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Crémines, le 4 mai 2022

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

### Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués du Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux, lors de la séance du 10 mars 2022, a apportée les modifications qui suivent au Règlement d'organisation:

Art. 16, al. c - ancienne formulation:

...approuve, de manière définitive pour des montants supérieurs à 10'000 francs...

Art.16, al. c - nouvelle formulation:

...approuve, de manière définitive pour des montants supérieurs à 30'000 francs...

Art. 25, al. 1 - ancienne formulation:

La vérification des comptes incombe à une commission de 4 membres...

Art 25, al. 1 - nouvelle formulation:

La vérification des comptes incombe à une commission de 2 membres.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Moutier, le 9 mai 2022

Conseil d'administration du SER

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

**Mercredi** 15 h à 17 h

**Jeudi** 15 h à 18 h

**Vendredi** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social:

**Lu et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Ma et Me** 14 h à 16 h

**Jeudi** 14 h à 18 h

### Police administrative:

**Lu – ma et ve** 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

**Mercredi** 15 h à 16 h

**Jeudi** 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet 032 494 12 12

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

# **informations pratiques**



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)